



DIAGNOSTIC	
Points forts	Points faibles
	<p>Exposé et réponses très confuses -</p> <p>Difficulté à prendre des décisions</p> <p>Mentionne se sentir un peu en difficulté face à la complexité des entreprises -</p>

AVIS CIRCONSTANCIE	
<p>L'exposé du candidat et les réponses apportées dans le cadre de l'entretien professionnel n'ont pas permis au jury de conclure à sa capacité à prendre les décisions et les responsabilités inhérents à la fonction d'inspecteur du travail -</p>	
PROPOSITION	<input type="checkbox"/> TITULARISATION <input checked="" type="checkbox"/> PROLONGATION <input type="checkbox"/> NON TITULARISATION

En application de l'article 6 du décret n° 2013-577 du 18 juin 2013 le jury préconise l'accomplissement d'un stage complémentaire d'une durée de 3 mois

SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

qui se déroulera sur son lieu d'affectation - L'accompagnement de monsieur [REDACTED] devra être réalisé sous la forme d'un tutorat resserré, qui donnera lieu à l'établissement d'un rapport circonstancié

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]